

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

INVITATION DE
REPRESENTANTS DE
LA REGION
AUVERGNE RHONE-
ALPES, DU
DEPARTEMENT DE
L'AIN ET DU
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE
LORS DES REUNIONS
DU COMITE
SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

N° CS2020-37

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**INVITATION DE REPRESENTANTS DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES, DU DEPARTEMENT DE L'AIN ET DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE LORS DES REUNIONS DU
COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN**

Le Pôle métropolitain du Genevois français représente les intercommunalités du Genevois français au sein des instances de coopération transfrontalière. Il y siège notamment aux côtés des représentants de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et du Département de la Haute-Savoie.

Le Pôle métropolitain est également engagé, pour le compte de ses membres, dans différentes politiques contractuelles et actions réalisées en partenariat également avec eux : les différentes générations de Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ; le Contrat de Plan Etat-Région et la convention de coopération métropolitaine du Genevois français ; le Programme PACTE du Grand Genève (Programme d'actions concerté pour la Transition Ecologique) ; le Programme PAct'Air et le contrat pour la qualité de l'Air du Genevois français ; les contrats de corridors biologiques ; etc....

Ainsi, afin de faciliter la mise en œuvre et l'émergence d'actions ou de programmes conjoints, faciliter le développement de nouveaux partenariats, préparer les réunions et étapes clé des instances politiques de coopération transfrontalière, Monsieur le Président souhaite proposer à Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie de désigner un représentant élu pour participer à chacune des séances du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Ces représentants élus pourraient prendre part aux débats de notre assemblée selon les modalités d'organisation et de tenue des Conseils définies par le Code général des Collectivités territoriales (CCGT). Ils ne pourraient toutefois pas prendre part aux votes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Monsieur Denis MAIRE s'abstenant, Messieurs Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI, Christophe SONGEON pour Madame Chrystelle BEURRIER et Madame Laetitia VENNEN ne prenant pas part au vote,

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour désignation d'un représentant de leur collectivité respective, amené à participer aux réunions du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

